Ontario

BUDGET DES DÉPENSES

Ministère des Finances

VOLUME II

2011-2012

72866

Ontario

Ministère
des
Finances

Budget des dépenses
de la province de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012

VOLUME 2

ISSN 0835-5576 (Imprimé)
ISSN 1718-7990 (En ligne)
Imprimé par l'imprimeur de la Reine pour l'Ontario

PROVINCE DE L'ONTARIO
BUDGET DES DÉPENSES 2011-2012

On peut se procurer des exemplaires de cette publication :

En ligne à www.serviceontario.ca/publications

Par téléphone au Centre de service de ServiceOntario

416 326-5300
416 325-3408 (ATS)
1 800 668-9938 Sans frais au Canada
1 800 268-7095 ATS Sans frais en Ontario

PROVINCE OF ONTARIO
EXPENDITURE ESTIMATES, 2011-2012

A printed copy of this publication can be ordered:

Online at www.serviceontario.ca/publications

By phone through the ServiceOntario Contact Centre

416 326-5300
416 325-3408 (TTY)
1 800 668-9938 Toll-free across Canada
1 800 268-7095 TTY Toll-free across Ontario

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	v
Notes explicatives	vii
Bureaux	
Bureau de l'Assemblée législative	1
Bureau du vérificateur général	9
Bureau du directeur général des élections	13
Ombudsman Ontario	17

INTRODUCTION

Le Budget des dépenses 2011-2012 présente en détail les prévisions de dépenses (fonctionnement et immobilisations) des ministères et des bureaux de l'Assemblée législative pour l'exercice commençant le 1er avril 2011. En déposant ce document, le gouvernement demande officiellement à l'Assemblée législative d'autoriser les dépenses présentées. Une fois approuvé par l'Assemblée législative dans la Loi de crédits, le Budget des dépenses confère à chaque ministère et à chaque bureau l'autorisation d'engager les dépenses prévues.

Dans le Budget des dépenses, chacun des programmes et services dont les ministères et les bureaux ont la responsabilité est identifié par un numéro de crédit particulier. Ces crédits sont à leur tour subdivisés en postes pour mieux distinguer les différentes fonctions les unes des autres. Cette structure par crédits et par postes permet à l'Assemblée législative d'être plus précise lorsqu'elle affecte des fonds à certains services. À l'intérieur de chacun des postes, les dépenses sont présentées par catégorie : Traitements et salaires, Avantages sociaux, Transports et communications, Services, Paiements de transfert, etc. (voir les notes explicatives à la page vii).

Les prévisions de dépenses et les chiffres réels des exercices précédents sont présentés, aux fins de comparaison, aux pages « Sommaire - Programme (du ministère) » et « Sommaire - Crédit ». Ces montants ont subi un retraitement pour faciliter la comparaison lorsqu'il y a eu des réorganisations et des transferts fonctionnels, le dépôt d'un Budget supplémentaire des dépenses ou des modifications comptables.

Le Budget des dépenses des bureaux de l'Assemblée législative est présenté selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

Lorsque le gouvernement doit obtenir l'autorisation de l'Assemblée législative pour engager des dépenses additionnelles une fois le Budget principal des dépenses déposé, il présente un Budget supplémentaire des dépenses.

NOTES EXPLICATIVES

REMARQUE : Les prévisions des dépenses pour l'exercice 2011-2012 sont réparties en sept catégories sous chaque poste. Les descriptions des catégories de dépenses qui suivent sont fournies à titre indicatif et ne sont pas exhaustives.

Traitements et salaires
Cette catégorie comprend les traitements et salaires, les heures supplémentaires et autres montants versés au personnel permanent, stagiaire, non classifié et autre à titre de rémunération, les frais de personnel temporaire, les indemnités versées aux députés de l'Assemblée législative et les indemnités spéciales versées aux employés.

Avantages sociaux
Cette catégorie comprend les cotisations versées par le gouvernement, à titre d'employeur, au Régime de pensions du Canada, au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, au Régime de retraite des fonctionnaires, à l'assurance-emploi, à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et à divers autres régimes d'avantages sociaux des employés.

Transports et communications
Cette catégorie comprend les frais de déplacement des fonctionnaires en service commandé et des bénéficiaires de prestations gouvernementales, tels que les pupilles de la province, les coûts de réinstallation d'employés mutés ou recrutés, les frais de déménagement de mobilier et de matériel de bureau, les coûts de transport de marchandises (autres que pour la livraison initiale), les frais d'acheminement du courrier (p. ex., affranchissement et courrier recommandé) et les frais de communication (p. ex., téléphone et transmission de données).

Services
Cette catégorie comprend, notamment, les services suivants : publicité et communications assurées par des agences privées et campagnes publicitaires confiées directement aux médias; location et achat de services indépendants de réparation et d'entretien des machines, du matériel, des bâtiments, des terrains et des infrastructures; services de traitement des données; primes d'assurances; autres services professionnels et spéciaux.

Fourniture et matériel

Cette catégorie comprend l'achat de toutes les machines et de tout le matériel (véhicules automobiles et ordinateurs compris), neufs et d'occasion, et l'achat de tous les matériaux, toutes les fournitures et tous les services publics nécessaires.

Paiements de transfert
Cette catégorie comprend les subventions, subsides et aides versées à des particuliers, des entreprises, des organismes à but non lucratif et d'autres organismes gouvernementaux.

Autres opérations
Cette catégorie comprend certaines opérations particulières, telles que les bonifications d'intérêts et les subsides, les garanties honorées, les pertes sur prêts et les subventions remboursables.

Note concernant les crédits législatifs
Les crédits législatifs ne constituent pas des catégories de dépenses. Les montants requis pour les crédits législatifs sont inscrits séparément, s'il y a lieu, dans la rubrique « Classification par catégorie de dépenses » associée à chaque poste.

Note concernant les postes de recouvrement des coûts
Lorsqu'on s'attend à ce que le recouvrement des coûts d'un poste soit égal ou supérieur aux dépenses, le solde est indiqué par un montant nominal de 1 000 $.

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le Bureau de l'Assemblée législative, créé le 20 décembre 1974 en vertu de la *Loi sur l'Assemblée législative* de l'Ontario, fournit aux députés provinciaux un soutien en matière de procédures, de finances et de fonctionnement dans leurs travaux à l'Assemblée législative, dans les comités et à leurs bureaux de circonscription.

Ce Bureau accueille le Commissaire à l'environnement, chargé de l'application de *la Charte des droits environnementaux*; le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario, chargé de l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* de l'Ontario; le Bureau du commissaire à l'intégrité, chargé de l'application de la *Loi de 1994 sur l'intégrité des députés*, de la *Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes*, de la *Loi sur l'obligation de rendre compte des dépenses (ministres et chefs d'un parti de l'opposition)* ainsi que de la divulgation et des enquêtes en matière d'actes répréhensibles et de respect de l'éthique en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*; et le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, chargé de l'application de la *Loi de 2007 sur l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes*.

Tous les fonds sont prélevés sur la Caisse de l'Assemblée législative, qui est distincte et indépendante du Trésor.

SOMMAIRE - PROGRAMME

($)

CRÉDIT	PROGRAMME	Prévisions 2011-2012	Prévisions 2010-2011	Différence entre 2011-2012 et 2010-2011	Chiffres réels 2009-2010
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
201	Programme du Bureau de l'Assemblée législative	130 989 100	128 535 200	2 453 900	126 008 412
202	Programme des commissaires	28 147 800	27 500 500	647 300	22 624 625
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**159 136 900**	**156 035 700**	**3 101 200**	**148 633 037**
	Total - Charges de fonctionnement	159 136 900	156 035 700	3 101 200	148 633 037
	Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	**159 136 900**	**156 035 700**	**3 101 200**	**148 633 037**

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201

Ce programme englobe les traitements et les allocations, ainsi que tous les services de soutien fournis aux députés par les divers bureaux de l'Assemblée.

SOMMAIRE - CRÉDIT
($)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2011-2012	Prévisions 2010-2011	Différence entre 2011-2012 et 2010-2011	Chiffres réels 2009-2010
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Présidence	400 200	440 200	(40 000)	494 916
2	Bureau du greffier	809 300	799 300	10 000	838 225
3	Services parlementaires	12 345 700	12 815 700	(470 000)	12 010 139
4	Services d'information et de technologie	11 896 600	11 625 600	271 000	11 711 631
5	Services administratifs	6 278 300	6 008 300	270 000	5 617 579
6	Sergent d'armes et locaux de l'enceinte parlementaire	24 166 400	26 978 900	(2 812 500)	28 058 848
8	Services de soutien aux groupes parlementaires	12 265 000	11 000 000	1 265 000	11 051 795
9	Indemnités et allocations de déplacement versées aux députés	22 869 600	20 201 600	2 668 000	19 740 716
10	Services de soutien aux bureaux des députés	39 668 700	38 328 600	1 340 100	36 175 394
11	Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario	262 000	262 000	-	262 000
12	Appartements du lieutenant-gouverneur	27 300	75 000	(47 700)	47 169
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**130 989 100**	**128 535 200**	**2 453 900**	**126 008 412**
	Total - Charges de fonctionnement	**130 989 100**	**128 535 200**	**2 453 900**	**126 008 412**

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

($)

CRÉDIT - POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
201-1	Présidence	
	Traitements et salaires	67 500
	Avantages sociaux	15 500
	Transports et communications	128 600
	Services	151 100
	Fournitures et matériel	37 500
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**400 200**
201-2	Bureau du greffier	
	Traitements et salaires	452 600
	Avantages sociaux	156 100
	Transports et communications	36 300
	Services	147 000
	Fournitures et matériel	17 300
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**809 300**
201-3	Services parlementaires	
	Traitements et salaires	7 569 600
	Avantages sociaux	1 741 300
	Transports et communications	675 800
	Services	1 326 500
	Fournitures et matériel	1 144 500
	Total partiel	12 457 700
	Moins : Recouvrements	112 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**12 345 700**

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES, suite

($)

CRÉDIT - POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
201-4	Services d'information et de technologie	
	Traitements et salaires	7 287 800
	Avantages sociaux	1 676 800
	Transports et communications	218 100
	Services	1 066 800
	Fournitures et matériel	1 648 600
	Total partiel	11 898 100
	Moins : Recouvrements	1 500
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**11 896 600**
201-5	Services administratifs	
	Traitements et salaires	3 872 400
	Avantages sociaux	893 300
	Transports et communications	859 700
	Services	502 300
	Fournitures et matériel	186 600
	Total partiel	6 314 300
	Moins : Recouvrements	36 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**6 278 300**
201-6	Sergent d'armes et locaux de l'enceinte parlementaire	
	Traitements et salaires	6 487 500
	Avantages sociaux	1 492 100
	Transports et communications	89 000
	Services	13 132 000
	Fournitures et matériel	3 095 800
	Total partiel	24 296 400
	Moins : Recouvrements	130 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**24 166 400**

PROGRAMME DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE - CRÉDIT 201, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES, suite

($)

CRÉDIT - POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
201-8	Services de soutien aux groupes parlementaires	
	Traitements et salaires	8 371 700
	Avantages sociaux	2 103 500
	Transports et communications	335 200
	Services	1 072 200
	Fournitures et matériel	382 400
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**12 265 000**
201-9	Indemnités et allocations de déplacement versées aux députés	
	Traitements et salaires	15 136 700
	Avantages sociaux	4 060 100
	Transports et communications	2 172 300
	Services	1 488 800
	Fournitures et matériel	11 700
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**22 869 600**
201-10	Services de soutien aux bureaux des députés	
	Traitements et salaires	20 238 400
	Avantages sociaux	4 394 600
	Transports et communications	5 093 200
	Services	5 399 600
	Fournitures et matériel	4 542 900
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**39 668 700**
201-11	Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario	
	Paiements de transfert	
	Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario	262 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**262 000**
201-12	Appartements du lieutenant-gouverneur	
	Services	27 300
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**27 300**
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau de l'Assemblée législative	**130 989 100**

PROGRAMME DES COMMISSAIRES - CRÉDIT 202

Ce programme comprend le Commissaire à l'environnement, chargé de l'application de *la Charte des droits environnementaux*; le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario, chargé de l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* de l'Ontario; le Bureau du commissaire à l'intégrité, chargé de l'application de la *Loi de 1994 sur l'intégrité des députés*, de la *Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes*, de la *Loi sur l'obligation de rendre compte des dépenses (ministres et chefs d'un parti de l'opposition)* ainsi que de la divulgation et des enquêtes en matière d'actes répréhensibles et de respect de l'éthique en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*; et le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, chargé de l'application de la *Loi de 2007 sur l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes.*

SOMMAIRE - CRÉDIT

($)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2011-2012	Prévisions 2010-2011	Différence entre 2011-2012 et 2010-2011	Chiffres réels 2009-2010
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Commissaire à l'environnement	3 697 700	3 933 600	(235 900)	3 144 439
2	Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée	14 948 200	14 035 500	912 700	13 550 322
3	Bureau du commissaire à l'intégrité	2 256 000	2 086 100	169 900	1 206 382
4	Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes	7 245 900	7 445 300	(199 400)	4 723 482
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**28 147 800**	**27 500 500**	**647 300**	**22 624 625**
	Total - Charges de fonctionnement	**28 147 800**	**27 500 500**	**647 300**	**22 624 625**

PROGRAMME DES COMMISSAIRES - CRÉDIT 202, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

($)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
202-1	Commissaire à l'environnement	
	Traitements et salaires	2 043 600
	Avantages sociaux	470 000
	Transports et communications	106 900
	Services	1 005 700
	Fournitures et matériel	71 500
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**3 697 700**
202-2	Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée	
	Traitements et salaires	9 852 700
	Avantages sociaux	2 266 700
	Transports et communications	337 500
	Services	2 052 300
	Fournitures et matériel	439 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**14 948 200**
202-3	Bureau du commissaire à l'intégrité	
	Traitements et salaires	1 019 300
	Avantages sociaux	234 400
	Transports et communications	83 000
	Services	783 800
	Fournitures et matériel	135 500
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**2 256 000**
202-4	Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes	
	Traitements et salaires	3 359 500
	Avantages sociaux	895 000
	Transports et communications	698 800
	Services	2 187 000
	Fournitures et matériel	105 600
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**7 245 900**
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme des commissaires	**28 147 800**

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le vérificateur général, qui est un officier de l'Assemblée législative, procède à la vérification impartiale des programmes du gouvernement, des états financiers de la province, de nombreux organismes de la Couronne et d'organisations du secteur parapublic, ainsi qu'à des examens conformément à la *Loi sur le vérificateur général* et à d'autres lois et textes de référence. Ces vérifications et examens lui permettent d'offrir assurance, renseignements objectifs et conseils à l'Assemblée législative. Le Bureau du vérificateur général aide ainsi l'Assemblée à tenir le gouvernement, ses administrateurs et les bénéficiaires de subventions responsables de la saine gestion des fonds publics et de l'optimisation des ressources utilisées pour dispenser les services au public.

Le vérificateur général est également tenu, en vertu de la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale*, d'examiner certains types d'annonces publicitaires et d'imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi.

Le vérificateur général doit, aux termes des deux lois, présenter directement à l'Assemblée législative un rapport annuel sur ses travaux.

En vertu de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, le vérificateur général est aussi tenu d'examiner et de produire une déclaration indiquant que le Rapport préélectoral préparé par le ministère des Finances est raisonnable.

SOMMAIRE - PROGRAMME

($)

CRÉDIT	PROGRAMME	Prévisions 2011-2012	Prévisions 2010-2011	Différence entre 2011-2012 et 2010-2011	Chiffres réels 2009-2010
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
2501	Programme du Bureau du vérificateur général	15 821 400	15 821 400	-	14 323 865
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**15 821 400**	**15 821 400**	**-**	**14 323 865**
	Crédits législatifs	402 700	402 700	-	401 809
	Total - Charges de fonctionnement	16 224 100	16 224 100	-	14 725 674
	Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	**16 224 100**	**16 224 100**	**-**	**14 725 674**

PROGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - CRÉDIT 2501

Le vérificateur général procède à la vérification impartiale de l'optimisation des ressources et des états financiers de la province conformément à la *Loi sur le vérificateur général* et à d'autres lois et textes de référence. Le vérificateur général est également tenu, en vertu de la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale*, d'examiner les annonces publicitaires du gouvernement et certains imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi. En vertu de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, le vérificateur général est aussi tenu d'examiner et de produire une déclaration indiquant que le Rapport préélectoral préparé par le ministère des Finances est raisonnable.

SOMMAIRE - CRÉDIT

($)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2011-2012	Prévisions 2010-2011	Différence entre 2011-2012 et 2010-2011	Chiffres réels 2009-2010
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Bureau du vérificateur général	15 821 400	15 821 400	-	14 323 865
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**15 821 400**	**15 821 400**	**-**	**14 323 865**
L	*Loi sur le vérificateur général*	402 700	402 700	-	401 809
	Total - Crédits législatifs	402 700	402 700	-	401 809
	Total - Charges de fonctionnement	**16 224 100**	**16 224 100**	**-**	**14 725 674**

PROGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - CRÉDIT 2501, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

($)

CRÉDIT - POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
2501-1	Bureau du vérificateur général	
	Traitements et salaires	9 755 400
	Avantages sociaux	2 041 200
	Transports et communications	418 800
	Services	3 155 500
	Fournitures et matériel	377 500
	Paiements de transfert	
	CCAF-FCVI Inc.	73 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**15 821 400**
	Crédits législatifs	
L	*Loi sur le vérificateur général*	402 700
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du vérificateur général	**16 224 100**

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) veille à l'application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*. Le Bureau est administré par le directeur général des élections qui rend compte de ses activités directement à l'Assemblée législative.

SOMMAIRE - PROGRAMME

($)

CRÉDIT	PROGRAMME	Prévisions 2011-2012	Prévisions 2010-2011	Différence entre 2011-2012 et 2010-2011	Chiffres réels 2009-2010
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
501	Programme du Bureau du directeur général des élections	11 220 900	11 195 100	25 800	9 322 792
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**11 220 900**	**11 195 100**	**25 800**	**9 322 792**
	Crédits législatifs	-	-	-	9 743 660
	Total - Charges de fonctionnement	11 220 900	11 195 100	25 800	19 066 452
	Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	**11 220 900**	**11 195 100**	**25 800**	**19 066 452**

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501

Le Bureau organise les élections générales et les élections partielles des membres de l'Assemblée législative, effectue des recherches et donne des renseignements généraux et des conseils sur les politiques en rapport avec le processus électoral. Le Bureau assure aussi la formation, la direction et la supervision des directeurs du scrutin des 107 circonscriptions électorales de l'Ontario.

Le directeur général des élections veille à l'application de la *Loi sur le financement des élections*. Plus de 400 associations de circonscription et 13 partis politiques inscrits doivent fournir une déclaration annuelle et informer Élections Ontario de tout changement à apporter aux renseignements concernant leur inscription. Élections Ontario vérifie tous les formulaires qui lui sont remis pour s'assurer de leur conformité à la *Loi sur le financement des élections*.

Le Bureau administre aussi les référendums en vertu de la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables*.

En dehors des périodes électorales, le Bureau offre ses services aux ministères, aux organismes et au public sous forme de recherches historiques et comparatives, de conseils stratégiques et de renseignements généraux sur le processus électoral.

SOMMAIRE - CRÉDIT
($)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2011-2012	Prévisions 2010-2011	Différence entre 2011-2012 et 2010-2011	Chiffres réels 2009-2010
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Administration des élections	7 797 800	7 592 000	205 800	7 088 263
2	Administration du financement des élections	3 423 100	3 603 100	(180 000)	2 234 529
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**11 220 900**	**11 195 100**	**25 800**	**9 322 792**
L	*Loi électorale*	-	-	-	9 743 660
	Total - Crédits législatifs	-	-	-	9 743 660
	Total - Charges de fonctionnement	**11 220 900**	**11 195 100**	**25 800**	**19 066 452**

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

($)

CRÉDIT - POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
501-1	Administration des élections	
	Traitements et salaires	6 339 600
	Avantages sociaux	1 458 200
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**7 797 800**
501-2	Administration du financement des élections	
	Traitements et salaires	903 100
	Avantages sociaux	207 700
	Transports et communications	84 800
	Services	1 342 800
	Fournitures et matériel	34 500
	Autres opérations	
	Subventionnement des dépenses électorales en vertu de la *Loi sur le financement des élections*	851 200
	Total partiel	3 424 100
	Moins : Recouvrements	1 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**3 423 100**
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du directeur général des élections	**11 220 900**

OMBUDSMAN ONTARIO

L'ombudsman est un officier de l'Assemblée législative dont le mandat est défini dans la *Loi sur l'ombudsman*.

L'ombudsman enquête sur les plaintes concernant l'administration des institutions gouvernementales de l'Ontario. Il peut enquêter sur les plaintes présentées par des particuliers, sur les problèmes soulevés par des députés provinciaux, de sa propre initiative ainsi que sur les plaintes déposées par des particuliers à propos de réunions municipales à huis clos, lorsque aucun enquêteur municipal n'a été désigné. Les services de l'ombudsman sont gratuits. Une ligne sans frais permet d'appeler son bureau, et on peut se renseigner sur son rôle et ses fonctions sur Internet et par ses publications.

L'ombudsman présente ses rapports à l'Assemblée législative.

SOMMAIRE - PROGRAMME

($)

CRÉDIT	PROGRAMME	Prévisions 2011-2012	Prévisions 2010-2011	Différence entre 2011-2012 et 2010-2011	Chiffres réels 2009-2010
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
2301	Programme - Ombudsman Ontario	10 782 400	10 472 000	310 400	10 283 437
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**10 782 400**	**10 472 000**	**310 400**	**10 283 437**
	Total - Charges de fonctionnement	10 782 400	10 472 000	310 400	10 283 437
	Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	**10 782 400**	**10 472 000**	**310 400**	**10 283 437**

PROGRAMME - OMBUDSMAN ONTARIO - CRÉDIT 2301

L'ombudsman est un officier de l'Assemblée législative dont le mandat est défini dans la *Loi sur l'ombudsman*.

L'ombudsman enquête sur les plaintes concernant l'administration des institutions gouvernementales de l'Ontario. Il peut enquêter sur les plaintes présentées par des particuliers, sur les problèmes soulevés par des députés provinciaux, de sa propre initiative ainsi que sur les plaintes déposées par des particuliers à propos de réunions municipales à huis clos, lorsque aucun enquêteur municipal n'a été désigné. Les services de l'ombudsman sont gratuits. Une ligne sans frais permet d'appeler son bureau, et on peut se renseigner sur son rôle et ses fonctions sur Internet et par ses publications.

L'ombudsman présente ses rapports à l'Assemblée législative.

SOMMAIRE - CRÉDIT

($)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2011-2012	Prévisions 2010-2011	Différence entre 2011-2012 et 2010-2011	Chiffres réels 2009-2010
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Ombudsman	10 782 400	10 472 000	310 400	10 283 437
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**10 782 400**	**10 472 000**	**310 400**	**10 283 437**
	Total - Charges de fonctionnement	**10 782 400**	**10 472 000**	**310 400**	**10 283 437**

PROGRAMME - OMBUDSMAN ONTARIO - CRÉDIT 2301, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

($)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
2301-1	Ombudsman	
	Traitements et salaires	6 965 300
	Avantages sociaux	1 602 000
	Transports et communications	593 000
	Services	1 373 200
	Fournitures et matériel	248 900
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**10 782 400**
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme - Ombudsman Ontario	**10 782 400**

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011
ISSN 0835-5576 (Imprimé)